

Projet de rapprochement FFAO-SFO

Objectifs et intérêt du rapprochement

Questions que chaque structure locale et chaque membre individuel ne manqueront pas de se poser, d'une part y a-t-il un intérêt et un projet commun, d'autre part retrouverai-je mes activités favorites ? Il y a en fait plusieurs objectifs :

Améliorer et diversifier l'offre aux adhérents dans un cadre encore plus convivial

Former une grande association-fédération reconnue dans le paysage médiatique national et qui puisse d'une part être un interlocuteur privilégié dans les grands enjeux de conservation et d'autre part bénéficier de subventions.

Soulager les états-majors en mutualisant les forces vives et faire des économies d'échelle.

Enclencher un processus de regroupement d'autres associations locales d'orchidophiles, qui sont nombreuses.

Le principe d'une fédération peut donner une autonomie aux associations locales tout en créant des synergies (site Internet et réseaux sociaux, librairie et siège national, logiciel de gestion, paiement en ligne, réseau de conférenciers, cours de culture, bibliothèque, projets de science participative, voyages, etc.). L'existence d'un siège permettra de mener des projets nationaux (en édition avec des ouvrages et une revue commune, en science, en conservation, etc.), sans parler des assurances et des aspects fiscaux et juridiques.

Une meilleure reconnaissance au niveau national nous donnera plus de poids, non seulement auprès des organismes publics (ministère, régions, A.F.B., etc.), mais aussi auprès des partenaires extérieurs : producteurs d'orchidées, télévisions, radios, organismes et associations liés au monde végétal ou à l'écologie. Être plus représentatif au plan national facilitera l'obtention de missions nationales ou locales ainsi que l'allocation de subventions, y compris par des fondations. Nous pouvons jouer pour le monde végétal le rôle que joue la LPO (et ses 30000 membres...) pour le monde animal.

La mise en commun des forces contribuera à notre développement, en libérant de l'énergie pour participer efficacement à la conservation des orchidées, pour rajeunir l'association (action dans les

écoles d'ingénieur et les universités), pour produire des guides, des ouvrages, des tutoriels, pour organiser des expositions, pour créer un lien national entre tous les adhérents (lettres d'information).

Un bon exemple déjà réalisé de synergie et d'économies d'échelles est le rapprochement des deux revues, qui est un succès.

Nos atouts

Une conviction mutuelle, une bonne volonté partagée et une large adhésion des membres

Une complémentarité, à la fois dans la répartition géographique et dans les pôles d'excellence

La nécessité d'agir face au déclin de beaucoup d'associations naturalistes

Synthèse des propositions

Ces propositions ont recueilli un accord préalable lors des négociations bi-partites SFO-FFAO de l'année 2019, dont les comptes-rendus ont été diffusés aux membres du CA et aux présidents de régions.

Fusion de la SFO et de la FFAO en une entité fédérative réunissant toutes leurs associations locales respectives :

- Le nom de l'entité fédérative est modifié (noms évoqués : FSFO, Fédération des Sociétés Françaises d'Orchidophilie, FFO, SFAO, Société Française des Amateurs d'Orchidées, Fédération France Orchidées, ...).
- La SFO Île de France est dissoute et remplacée par les entités départementales de la FFAO (les membres SFO d'Île de France seraient donc invités à rejoindre les associations Orchidée 75, 77, 78, etc.).
- Chaque autre entité locale garde sa structure, sa trésorerie, ses statuts et son nom actuel, elle est libre de fusionner ou pas avec d'autres structures.
- En raison de l'existence du siège de la SFO, d'un point de vue pratique la FFAO est dissoute et la SFO change de nom (signalement en préfecture et parution au Journal Officiel).
- Les statuts de la SFO et de la FFAO, les règlements intérieurs, sont harmonisés.
- La bibliothèque de la FFAO est intégrée à celle du siège de la SFO.

Aspects financiers et pratiques

Le principe a été d'assurer qu'il n'y ait aucun perdant : chacun a au minimum le financement qu'il avait avant, sur la base des chiffres actuels d'adhérents et en supposant que tous les membres adhèrent à la nouvelle structure.

La cotisation des membres est fixée à 24 euros (elle était de 20 euros à la FFAO). Celle des associés est de 12 euros.

La répartition de la cotisation est de 1/3 pour le siège, 2/3 pour les entités locales.

Le siège est donc le moins bien loti dans l'opération (le calcul est fait pour assurer le même revenu au siège). Il accepte un surcroît de travail et prend un risque financier, il demande qu'un mécanisme de correction soit prévu dans les textes en cas de baisse dangereuse de ses réserves au fil des ans.

Aspects pratiques :

La première saison d'adhésion se ferait avec le logiciel actuel de la SFO. Nécessité de bénévoles en provenance de la FFAO pour la saisie.

Chaque président d'association locale disposera d'un accès au logiciel national pour extraire facilement la liste de ses membres.

La collecte des adhésions peut se faire dans les deux sens : à la base, au siège, au choix de l'adhérent...

Adhésion à la nouvelle fédération

L'assemblée générale extraordinaire de la SFO qui doit entériner les nouveaux statuts est fixée au samedi 3 octobre 2020. On espère commencer la campagne d'adhésions le 15 novembre 2020.

Les statuts des SFO régionales prévoient qu'elles sont membres de la SFO (art. 1 des statuts). Toutefois il paraît préférable, étant donné l'ampleur du changement, de demander à chaque entité de la FFAO et de la SFO de confirmer qu'elles désirent toujours adhérer.

Cette confirmation pourrait être faite (à débattre) :

- Au cours de 2020, au vu du projet et sans attendre sa finalisation
- Entre le 3 octobre et le 15 novembre

Le choix peut être fait (à préciser aussi) par les CA ou par un vote des membres (le siège pourrait dans ce cas fournir une aide pour organiser des votes électroniques). Il serait quand même souhaitable que s'il y a refus d'un CA il y ait une confirmation ultérieure par un vote des membres.

En cas d'accord au niveau du CA, et aussi pour les membres individuels rattachés au siège, l'acceptation individuelle se ferait tout simplement par leur adhésion en 2021.

Feuille de route

En vert : ce qui est déjà fait

1. Voter pour la recomposition du groupe gouvernance au CA de la SFO 25/3
2. Nommer des membres **FFAO** pour travailler sur les statuts SFO et FFAO **au plus tard le 26/3 (action FFAO)**
3. Réviser les statuts et règlement intérieur (l'objectif est que le groupe gouvernance conjoint SFO FFAO réalise une analyse montrant les analogies et les différences et le présente comme un point d'étape à la **réunion FFAO SFO du 28/4**)
4. Le groupe gouvernance ensuite continuera de progresser sur la **fusion des statuts et règlement intérieur** de façon à avoir des documents prêts à être à valider par vote au plus tard **le 1/9**
5. Nom de la future association : le nom sera « Fédération France Orchidées », après discussion dans les associations locales, sélection de quelques noms favoris et vote séparé par la SFO et la FFAO. Les deux associations se sont prononcées à une large majorité pour ce nouveau nom.
6. **Un concours a été lancé pour le choix du nouveau logo**
7. Assemblée générale extraordinaire pour valider le nouveau nom et adopter les statuts.
Convocation à l'AG extraordinaire : 3 août et lancement du vote Balotilo : 3 août (tous les membres de la SFO).
8. Assemblée générale extraordinaire : adoption des statuts (qui précisent le nouveau nom). **3 octobre 2020**
9. Planifier le changement de nom, faire le nécessaire pour la **publication au journal officiel fin octobre**
10. Lancement de la **campagne d'adhésion 2021 : 15 novembre.**